

@titre

Qui contrôle qui ?

@aide

Règle du jeu

Glisse un personnage sur un autre pour savoir qui a du pouvoir sur qui.

@info

@dico

Démocratie : **système politique dans lequel le pouvoir appartient à l'ensemble des citoyens.**

Député : personne représentant les Français à l'Assemblée nationale.

Loi : règle ou ensemble de règles obligatoires pour organiser la vie d'un pays.

Référendum : consultation directe du peuple pour lui demander son avis sur une loi ou un grand projet. Il doit répondre par « oui » ou par « non ».

Sénateur : membre du Sénat élu par les maires, les députés...

@@

@Tout04_00

Qui contrôle qui ? Eh oui ! les institutions et leurs représentants se contrôlent respectivement. Certains sont plus protégés que d'autres car ils représentent l'unité ou la sécurité du pays. C'est la séparation des pouvoirs, qui est un grand principe des démocraties. Amuse-toi à glisser un personnage sur l'autre pour savoir s'il peut le contrôler ou pas ! Tu vas découvrir ce qu'on appelle la séparation des pouvoirs.

@Tout04_00a

Moi, je me suis glissé dans cette grande ronde pour voir si je peux un peu y mettre mon poil à gratter. Ah ! T'as qu'à essayer !

@Tout04_01_02

Si j'estime que le gouvernement fait mal son travail, je peux demander au Premier Ministre de démissionner. Dans ce cas, je nomme un nouveau Premier ministre qui me proposera une nouvelle équipe et de nouveaux projets.

@Tout04_01_03a

Je peux dissoudre l'Assemblée nationale, une des deux chambres du Parlement, si j'estime que sa composition ne reflète plus le peuple. Dans ce cas, de nouvelles élections législatives sont organisées.

@Tout04_01_03b

Le peuple est appelé à élire à nouveau 577 députés. En revanche, je ne peux rien contre les sénateurs, les autres membres du Parlement.

@Tout04_01_04a

Je ne peux rien contre les juges. Mais je préside le Conseil supérieur de la magistrature. Cette [instance](#) est la seule qui peut décider de sanctionner un juge. Elle est composée de personnalités et de juges.

@Tout04_01_04b

Nous sommes 18. Donc je ne décide pas tout seul, loin de là. Eh oui ! ce ne serait vraiment pas bon si j'avais le pouvoir de sanctionner un juge.

@Tout04_01_05

Je ne peux rien contre un citoyen. Si j'ai des reproches à lui faire, il faut que je m'adresse à la justice. [Par contre, je possède le droit de grâce qui me permet d'ôter des condamnations que la justice aurait prononcées envers des citoyens.](#)

@Tout04_01_06

J'ai une petite influence sur ce Conseil si important. Je nomme [1](#) des 9 membres du Conseil et je choisis son président, et ce tous les 3 ans. En revanche, je ne peux pas renvoyer un membre du Conseil.

@Tout04_01_07

Moi, je contrôle si M. Ratonic fait bien son lit tous les matins.

@Tout04_02_01

Le président, c'est notre chef ! Je ne peux rien contre lui.

@Tout04_02_03

Contrôler les parlementaires ? Certainement pas, ce sont plutôt eux qui nous contrôlent !

@Tout04_02_04

Ah, non ! les juges sont indépendants. Pas touche !

@Tout04_02_05

Même si je suis le Premier ministre, je suis un citoyen avant tout. Je n'ai donc aucun pouvoir sur mes concitoyens.

@Tout04_02_06

Ah, non ! nous n'avons aucun pouvoir sur les Sages. Nous pouvons juste leur demander [si certains textes sont conformes à la Constitution](#).

@Tout04_02_07

Nous, nous vérifions que Ration se brosse les dents trois par jour.

@Tout04_03_01a

Nous ne pouvons mettre en accusation le président que si celui-ci commet une haute trahison : par exemple fournir à un pays dangereux des renseignements secrets. Dans ce cas, il faut qu'une majorité absolue d'entre nous vote cette accusation.

@Tout04_03_01b

Ensuite, il peut être jugé par un tribunal spécial : la Haute Cour de justice. Elle est composée de parlementaires élus.

@Tout04_03_02a

Eh bien ! nous, les députés de l'Assemblée nationale, nous pouvons renverser le gouvernement si nous estimons qu'il fait mal son travail. Pour cela, il faut que la majorité d'entre nous vote pour.

@Tout04_03_02b

Sinon, nous et nos collègues du Sénat, nous pouvons mener des enquêtes sur des actions du gouvernement, comme de vrais policiers. Et ensuite, nous rendons ces enquêtes publiques. Comme ça le peuple est au courant.

@Tout04_03_04

Les juges sont indépendants. Nous n'avons aucun contrôle sur eux.

@Tout04_03_05

Non, nous n'avons aucun contrôle particulier sur les citoyens. Les citoyens et nous sommes semblables puisque nous sommes leurs représentants !

@Tout04_03_06

Nous avons [des relations avec ce](#) Conseil si important. Nos deux présidents, celui de l'Assemblée nationale et celui du Sénat, [nomment, tous les 3 ans, un membre de ce Conseil](#). En revanche, nous ne pouvons pas renvoyer un membre du Conseil.

@Tout04_03_07

Nous, nous nous assurons que Rationc ne se ronge pas les ongles toutes les 5 minutes.

@Tout04_04_01

Nous ne pouvons rien contre le président.

@Tout04_04_02a

Les ministres peuvent être jugés s'ils commettent des actes contraires à la loi, mais pas comme tout le monde. En effet, ils sont jugés par un tribunal spécial : la Cour de justice de la République.

@Tout04_04_02b

Elle est composée de 3 juges mais aussi de 12 parlementaires élus. Donc nous ne sommes pas les seuls à les juger.

@Tout04_04_03a

Nous ne pouvons pas juger les parlementaires comme ça ! Ils sont protégés. Cette protection s'appelle « l'immunité parlementaire ».

@Tout04_04_03b

Ainsi, si un parlementaire commet un acte contraire à la loi, ce sont ses collègues, seuls, qui décident ou non de lui retirer son immunité pour que nous puissions le juger.

@Tout04_04_05

C'est notre mission principale : juger les citoyens qui enfreignent la loi.

@Tout04_04_06

Non, nous ne pouvons rien faire contre les Sages du Conseil constitutionnel.

@Tout04_04_07

Si Ratomic ne fait pas le ménage et la vaisselle tous les jours, le code Ratibelle prévoit une privation de gruyère pendant un an !

@Tout04_05_01

Nous ne pouvons rien faire contre le président. Enfin, si nous ne sommes pas contents de lui, nous pouvons ne pas voter pour lui lors des prochaines élections présidentielles.

@Tout04_05_02

Nous ne pouvons rien directement sur les ministres. Si nous avons des reproches à leur faire, il faut nous adresser aux personnes qui ont des pouvoirs sur eux.

@Tout04_05_03

À notre niveau, nous n'avons aucun pouvoir sur les parlementaires. Sauf celui de ne pas les réélire lors des élections législatives, qui ne concernent que les députés. Eh oui ! les autres membres du Parlement, les sénateurs, ne sont pas élus par nous **directement**.

@Tout04_05_04

Les juges, ce sont eux qui nous jugent, et pas le contraire !

@Tout04_05_06

Non, nous n'avons aucun contrôle sur les Sages, pas même la possibilité de les choisir.

@Tout04_05_07

Nous, les citoyens, nous fichons la paix à Ratomic, car il est des nôtres. C'est le meilleur des citoyens.

@Tout04_06_01

Par rapport au président, notre rôle est de vérifier que son élection s'est déroulée dans les règles. Si ce n'est pas le cas, nous pouvons l'annuler.

@Tout04_06_02

Nous n'exerçons pas de contrôle particulier sur le gouvernement.

@Tout04_06_03

Ah, oui ! nous contrôlons les parlementaires. Nous vérifions que les lois qu'ils votent sont en conformité avec la Constitution, le texte suprême. Et nous validons la régularité de leur élection.

@Tout04_06_04

Ah, non ! nous n'intervenons pas dans les affaires de la justice.

@Tout04_06_05

Quand les citoyens sont consultés directement pour donner leur avis, c'est nous qui disons si cette consultation s'est déroulée correctement. C'est le contrôle du référendum.

@Tout04_06_07

Nous les Sages nous contrôlons que Ratomic ne devienne pas trop sage, justement !

@Tout04_07_01

Moi, je contrôle très sérieusement le plateau de fromage du président. Il ne peut pas acheter un fromage sans me consulter ! Même pas un « Camembert président » !

@Tout04_07_02

Moi, j'ai un grand contrôle sur le gouvernement : la nomination du ministre des Vacances. Oui, oui, ça existe sur l'île de Kouroukoukou. Et ce type doit me rendre compte de tous ses faits et gestes.

@Tout04_07_03

Quand le Parlement vote des lois qui concernent les enfants, c'est moi leur conseiller spécial. C'est moi la voix des enfants au Parlement !

@Tout04_07_04

Ah, non ! la justice est indépendante de tous, même de Ratomic. C'est mon chef qui me l'a dit. Alors je leur fiche la paix, aux juges.

@Tout04_07_05

Ben oui ! j'ai un contrôle sur les citoyens d'un seul lieu : l'île de Kouroukoku. Et c'est pas difficile, y a que deux habitants : Ratibelle et moi.

@Tout04_07_06

Si je contrôle les Sages ? Ben... faudrait que je commence par être sage moi-même !

@def_01_1

Le président de la République est le président de tous les Français. On l'appelle aussi le chef de l'État. C'est le plus haut personnage de l'État.

@def_01_2

Son rôle est de veiller au respect de la Constitution, et de garantir l'indépendance et l'intégrité de la France, c'est-à-dire de protéger les intérêts du peuple français et du territoire. Il préside le Conseil des ministres où l'on décide chaque semaine comment gouverner le pays.

@def_01_3

Le président de la République française est élu au suffrage universel direct pour 5 années. C'est un personnage protégé. On ne peut le juger qu'en cas de haute trahison. Le président forme avec le gouvernement le pouvoir exécutif car ils exécutent les lois ensemble.

@def_02_1

Le gouvernement est composé des ministres placés sous l'autorité du Premier ministre. Chacun a la responsabilité d'un domaine : économie, santé, éducation, etc. Le gouvernement est nommé par le président de la République. Le gouvernement conduit la politique de la nation, c'est-à-dire qu'il s'occupe du fonctionnement de l'État au jour le jour.

@def_02_2

Le gouvernement travaille sous le contrôle du Parlement, qui peut le renverser, et du président de la République qui peut demander aux ministres de démissionner. Le gouvernement forme avec le président de la République le pouvoir exécutif car ils exécutent les lois ensemble.

@def_03_1

Le Parlement représente le peuple français. Il est composé de deux chambres : l'Assemblée nationale et le Sénat. Les 577 députés sont élus directement par le peuple. Les 331 sénateurs sont eux élus par des « grands électeurs ».

@def_03_2

La mission du Parlement est de discuter et de voter les lois, ces règles obligatoires qui permettent au pays de fonctionner. Il a aussi un contrôle sur l'action du gouvernement. Le Parlement forme le pouvoir législatif.

@def_04_1

Les juges ont pour mission de juger du respect des lois par chacun. Ils ont donc pouvoir de sanctionner les personnes qui ne respectent pas la loi mais aussi de protéger leurs victimes.

@def_04_2

Les juges sont indépendants des autres pouvoirs pour éviter de les influencer dans leur jugement. C'est le Conseil supérieur de la magistrature qui peut les nommer ou les sanctionner. Ce Conseil est composé de juges et de personnalités. Il est présidé par le président de la République.

@def_05_1

Les citoyens, ce sont toutes les personnes de nationalité française et qui ont le droit de vote. Un enfant n'est donc pas considéré comme citoyen avant ses 18 ans. Les condamnés dont la sanction est d'avoir perdu le droit de vote ne sont également plus considérés comme des citoyens.

@def_05_2

Certains étrangers originaires d'un pays de l'Union européenne peuvent voter en France aux élections municipales et européennes. Dans ce cas, ils sont aussi citoyens.

@def_06_1

Le Conseil constitutionnel est là pour faire respecter la Constitution, le texte suprême de la République. C'est lui qui peut dire si une nouvelle loi n'est pas en contradiction avec la Constitution. C'est aussi le conseil qui peut juger si une élection s'est bien déroulée.

@def_06_2

Le conseil est composé de 9 membres appelés « sages » nommés pour 3 ans par le président de la République et les deux présidents du Parlement.

@EOF